

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 6 juin 2008

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°10

ARRÊTÉ N° 189

portant changement de dénomination du cercle mixte de garnison de Fort-de-France (Martinique).

Du 17 avril 2008

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale » ; bureau « droits collectifs ».*

ARRÊTÉ N° 189 portant changement de dénomination du cercle mixte de garnison de Fort-de-France (Martinique).

Du 17 avril 2008

NOR D E F T 0 8 5 0 8 4 9 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2.

Référence de publication : BOC N°21 du 6 juin 2008, texte 10.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret n° 81-732 du 29 juillet 1981, modifié ;
Vu le décret n° 91-687 du 14 juillet 1991, modifié ;
Vu l'instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 ;

ARRÊTE :

Art. 1er. Le cercle mixte de garnison de Fort-de-France (Martinique) prend l'appellation de cercle mixte du 33^e régiment d'infanterie de marine (33^e RIMa) à compter du 1^{er} juillet 2008.

Art. 2. Le général gouverneur militaire de Paris, commandant la région terre Ile-de-France, commandant organique terre de l'outre-mer et de l'étranger est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.